

Le vingt-trois décembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

**PRÉSENTS** : Mmes DONADIEU - EL BASRI - FOUCAUD - GAUTHERIE - LAMAURE - OLIVIER - PROUX - RAFIK - RIGONDEAUD - MM. BOISARD - BURLIER - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÊTRE - MATHA - MAZÈRE - PÈBRE - ZIAT

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mme REGRENIL à Mme RAFIK  
Mme EL HARMOUCHI à M. PÈBRE  
M. BANIZETTE à Mme OLIVIER  
M. FONTAINE à Mme RIGONDEAUD

**ABSENT EXCUSÉ** : M. DEVAUTOUR

**ABSENTS** : Mmes SÉDANO-GRELLETY - DUMAS - DANÈDE - MM. TIFALLA - DUMORTIER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. BURLIER

Membres en exercice :	29
Présents :	19
Votants :	23
Date de convocation :	17/01/2023

**DÉLIBÉRATION 2023-01-09 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code général des Collectivités territoriales, le rapport d'activité 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés fait l'objet d'une communication en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune sont entendus.

Ce rapport a pour objectifs :

- de fournir aux conseillers municipaux les informations techniques et financières essentielles permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets, ses évolutions et ses facteurs explicatifs ;
- d'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers ;
- d'inciter à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'ÉMETTRE** un avis sur le rapport d'activité annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

**Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le rapport d'activité 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, n'émet aucune remarque sur ce document et donne en conclusion, un avis favorable à l'unanimité.**

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre

Pour extrait conforme,

Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 24 janvier 2023

Monsieur le Maire

AR Prefecture

016-211601661-20230123-2023\_01\_09-DE  
Reçu le 07/02/2023

